

## Billet d'humeur du 13 février 2022

De plus en plus de documents sont publiés, qui tirent les premières conclusions au sujet de la façon dont cette prétendue pandémie a été traitée.

Vous pouvez consulter les liens qui vous sont proposés ici.

**Passé vaccinal** : la femme médecin de santé publique qui fait tomber les sénateurs de leurs fauteuils 10.02.2022 *La Commission des affaires sociales s'est réunie mardi 8 février pour entendre le Docteur Alice Desbiolles, médecin de santé publique et épidémiologiste. En 1h et 45 minutes, avec un calme olympien, l'intervenante met en pièces détachées le passé vaccinal, démonte la stratégie sanitaire gouvernementale, désosse les schémas de modélisation, abat les fondations de la vaccination des enfants et donne une bonne leçon de déontologie médicale à toute l'assemblée.*

[https://lecourrierdesstrategies.fr/2022/02/10/passe-vaccinal-la-medecin-de-sante-publique-qui-fait-tomber-les-senateurs-de-leurs-fauteuils/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=les-derniers-articles-du-courrier-des-strategies\\_164](https://lecourrierdesstrategies.fr/2022/02/10/passe-vaccinal-la-medecin-de-sante-publique-qui-fait-tomber-les-senateurs-de-leurs-fauteuils/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=les-derniers-articles-du-courrier-des-strategies_164)

**Effets secondaires. La face cachée des vaccins 11.02.2022**

<https://odysee.com/@MagazineNexus:b/EffetsSecondairesLaFaceCacheeDesVaccins:d>  
<https://crowdbunker.com/v/STy8gZn9Rc>  
<https://rumble.com/vusgdv-effets-secondaires-la-face-cache-des-vaccins.html>

**Essais cliniques Pfizer** : "le gouvernement n'a pas respecté le principe de précaution" - tableau de bord de Christine Cotton. FranceSoir 12.02.2022

<https://www.francesoir.fr/videos-les-debriefings/essais-cliniques-pfizer-le-tableau-de-bord-de-christine-cotton>

**Gestion du COVID. Conséquences. Témoignages de scientifiques. 12.02.2022**

Document en anglais, sous-titré en français 1h50  
<https://odysee.com/@cielvoile:4/plandemic:0a>

«Le passé vaccinal doit être levé maintenant et non pas juste avant le premier tour!»

Dans une tribune collective, vingt sénateurs LR appellent à la suspension immédiate du passé vaccinal. Selon eux, rien ne justifie plus le maintien en vigueur de ce dispositif hormis un calcul politique.

**Voir la déclaration pages suivantes ../..**

## «Le passe vaccinal doit être levé maintenant et non pas juste avant le premier tour!»

[lefigaro.fr](https://www.lefigaro.fr) Publié 13 février 2022 19 h 38

**Dans une tribune collective, vingt sénateurs LR appellent à la suspension immédiate du passe vaccinal. Selon eux, rien ne justifie plus le maintien en vigueur de ce dispositif hormis un calcul politique.**

L'annonce par le porte-parole du gouvernement d'une [levée possible du passe vaccinal fin mars-début avril n'est pas acceptable](#).

Il ne s'agit plus de la gestion sanitaire de la crise, mais d'une stratégie politique. Après avoir mis les Français en liberté surveillée, le gouvernement voudrait être celui qui les libère, à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle. La ficelle est un peu grosse.

Avec 300.000 contaminations officielles par jour, c'est-à-dire sans doute plus de 500.000 en réalité, ce passe vaccinal n'a aucun sens. Il n'a jamais été nécessaire. Si l'objectif du gouvernement était de limiter la circulation du virus dans des lieux précis, un test négatif serait bien plus efficace qu'une preuve de vaccination, puisque ni deux, ni trois, ni quatre doses n'empêchent d'être contaminé et contagieux.

En outre, la stratégie du «tout-vaccinal», comme le démontrent le médecin Gérald Kierzek et même l'Organisation mondiale de la santé, est une erreur stratégique ; généraliser le vaccin et laisser croire qu'il va nous sortir de la pandémie est une gageure.

Le passe vaccinal se révèle même contreproductif en donnant le sentiment à nos compatriotes d'être protégés, les incitant à abandonner les gestes barrières.

Et c'est une chimère de croire que les réticents à la vaccination d'hier seront les convaincus de demain.

Les pouvoirs publics auraient dû saisir l'avantage du variant Omicron, plus contagieux mais moins susceptible de donner des formes sévères, pour concentrer leurs efforts sur les populations fragiles. Le bon sens a laissé la place aux calculs politiques voire politiciens, aux détriments des libertés des Français.

Le passe vaccinal a d'autant moins de justifications que l'engorgement de l'hôpital n'est plus seulement le fait du Covid-19. Une étude de l'AP-HP publiée en janvier dernier met en lumière que, parmi les patients en hospitalisation conventionnelle pour une durée inférieure à une journée, 43 % sont infectés par Omicron, contre 19 % par le variant Delta. Cette étude montre de surcroît que la part des patients infectés par Omicron hospitalisés en soins critiques est bien moindre que les patients infectés par Delta. Aujourd'hui, malgré des contaminations quotidiennes presque dix fois supérieures aux précédentes vagues, le taux d'occupation des lits de réanimation reste en deçà des 70 %. Les efforts du gouvernement auraient donc dû se concentrer sur le renforcement structurel des moyens de l'hôpital afin d'en finir avec la crise sanitaire. Mais les enseignements de deux années de crise n'ont pas été tirés. Pire, l'affaiblissement du secteur hospitalier s'est accentué: selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé, sur la seule année 2020, ce sont 4 389 lits d'hospitalisation qui ont été fermés.

**Redonner la liberté aux Français**

Enfin, il ne faut pas négliger les conséquences de l'épidémie sur l'éducation et la santé mentale de nos enfants. De nombreux spécialistes, dont les orthophonistes du Collectif national des orthophonistes de France, ont mis en lumière les effets nocifs du port du masque sur les apprentissages du langage, de la lecture et sur le comportement des enfants. La balance bénéfice-risque n'était manifestement pas en faveur de l'application du port du masque à l'école. De surcroît, les conséquences de la vaccination des plus jeunes sont plus qu'incertaines. Les justifications scientifiques qui ont conduit le gouvernement à autoriser la vaccination des enfants de moins de 11 ans sont floues, alors que ces derniers ne sont pas sujets aux formes graves du virus et participent à l'immunité naturelle. Le principe de précaution, pourtant invoqué avec gourmandise dans de nombreux domaines, doit être appliqué aux plus jeunes. Il est donc urgent de redonner la liberté aux Français, avant que le pays ne replonge à nouveau dans le désordre.

Il faut certes rester vigilant à l'égard des personnes à risque, dont certaines ne sont pas vaccinées et ne se vaccineront pas malgré les mesures gouvernementales. Mais les Français, dans leur immense majorité, ne supportent plus toutes ces privations de liberté, alors qu'ils continuent au quotidien de constater les incohérences de la gestion sanitaire de la pandémie.

Le gouvernement doit arrêter d'«emmerder les Français» avec des mesures politiciennes dissimulées derrière des prétextes sanitaires. Dans leur immense majorité, nos compatriotes ont fait preuve de responsabilité et d'abnégation, en accompagnant et en respectant les mesures gouvernementales. Mais trop, c'est trop! Ils n'en peuvent plus.

Le Sénat, temple des libertés publiques, se doit de faire entendre leur voix. Nous demandons donc, comme le font des pays de plus en plus nombreux, à l'image du Danemark et du Royaume-Uni, la levée sans délai du passe vaccinal.

---

*\* Les vingt sénateurs LR signataires sont **Étienne Blanc**, Rhône ; **Christine Bonfanti-Dossat**, Lot-et-Garonne ; **Sabine Drexler**, Haut-Rhin ; **Laurent Duplomb**, Haute-Loire, **Christophe-André Frassa**, Français établis hors de France ; **Sylvie Goy-Chavent**, Ain ; **Alain Houpert**, Côte-d'Or ; **Alain Joyandet**, Haute-Saône ; **Muriel Jourda**, Morbihan ; **Daniel Laurent**, Charente-Maritime ; **Vivette Lopez**, Gard ; **Sébastien Meurant**, Val-d'Oise ; **Laurence Muller-Bronn**, Bas-Rhin ; **Sylviane Noël**, Haute-Savoie ; **Cyril Pellevat**, Haute-Savoie ; **Phillipe Pemezec**, Hauts-de-Seine ; **Annick Petrus**, Saint-Martin ; **Kristina Pluchet**, Eure ; **Damien Regnard**, Français établis hors de France ; et **André Reichardt**, Bas-Rhin.*